

# PROPOSITION PAR LE PRSA POUR L'AMÉLIORATION DU PROCESSUS DE MAINTIEN DU STATUT DE RECONNAISSANCE

30 MAI 2023

## CONTEXTE

Le Programme de reconnaissance de la salubrité des aliments (PRSA) permet au gouvernement de reconnaître les systèmes de salubrité des aliments à la ferme et après la ferme élaborés et mis en œuvre par des organisations nationales de l'industrie (ONI).

Dirigé par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) avec la participation des gouvernements provinciaux et territoriaux, le PRSA fournit un cadre de reconnaissance qui soutient les programmes de salubrité des aliments nationaux, vérifiables, dirigés par l'industrie et fondés sur le système HACCP.

### *Maintien de la reconnaissance*

L'ACIA dirige le processus de maintien de la reconnaissance (MdR) dans le cadre du PRSA avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux participants. Ce processus examine le maintien continu du Programme de salubrité des aliments à la ferme (PSAF) de l'ONI. Après avoir reçu la lettre initiale de reconnaissance pour son PSAF dans le cadre du PRSA, l'ONI doit continuer à mettre à jour son PSAF et participer à un cycle d'examen quinquennal pour conserver son statut de reconnaissance.

L'amélioration continue est un élément essentiel de tout système de gestion de salubrité des aliments, et un processus plus solide est nécessaire pour fournir à l'ACIA l'assurance que le programme de salubrité des aliments d'une ONI reste à jour, qu'il est techniquement valide, qu'il est mis en œuvre tel qu'il a été rédigé, qu'il est appliqué de manière cohérente à l'échelle nationale et qu'il est efficace.

L'ACIA propose un processus actualisé d'examen du MdR qui renforcera les examens de l'ACIA de 20, 40, 60 mois et au-delà.

### *Modernisation du PRSA*

L'ACIA met à jour le PRSA pour tenir compte des modifications apportées à la législation fédérale et/ou provinciale et territoriale, des progrès de la recherche et pour améliorer l'efficacité et l'efficience.

En 2022, l'ACIA a commandé un rapport sur l'avenir du PRSA.

En 2022 et 2023, l'équipe du PRSA s'est entretenue directement avec les ONI et les provinces/territoires pour discuter des conclusions du rapport, prioriser les initiatives de modernisation et prendre en compte les commentaires verbaux et écrits sur les options proposées pour le MdR actuel. L'ACIA a également mené des projets pilotes de MdR après 60 mois avec deux ONI.

Dans leurs commentaires verbaux et écrits, ainsi que dans les projets pilotes du MdR, les ONI ont recommandé à l'ACIA de s'appuyer sur la base solide existante du MdR afin de réduire l'impact sur les ressources, de préserver la confidentialité des informations relatives aux producteurs et de renforcer les audits internes existants plutôt que d'ajouter un processus de contrôle supplémentaire.

L'ACIA a mis au point un processus d'examen amélioré pour le MdR à partir des informations recueillies dans le cadre des projets pilotes et des réunions avec les organisations nationales de l'industrie.

## PROPOSITION

L'ACIA propose de maintenir un cycle de 5 ans pour le maintien de la reconnaissance, avec des examens renforcés à des intervalles de 20 mois.

## PROPOSITION PAR LE PRSA POUR L'AMÉLIORATION DU PROCESSUS DE MAINTIEN DU STATUT DE RECONNAISSANCE

30 MAI 2023

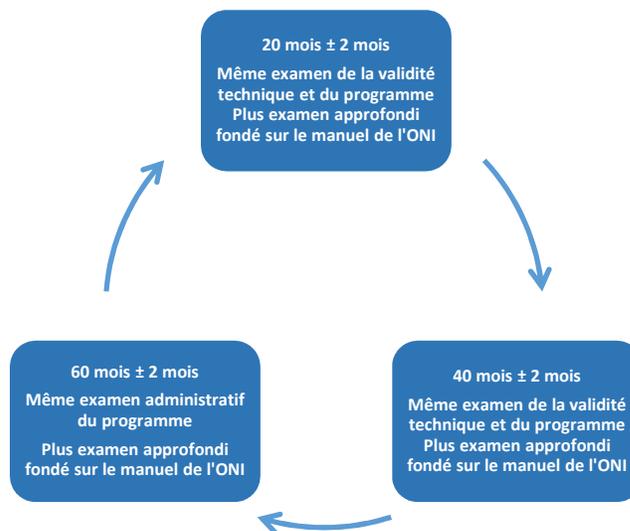
Le cycle de 5 ans continuera à inclure deux examens de validité technique et du programme et un examen de l'administration de programme. Ce dernier comprendra un examen du bien-fondé technique et un examen systématique de l'administration par l'ONI de son programme de salubrité des aliments à la ferme. L'examen systématique de l'administration du programme de la salubrité des aliments à la ferme continuera de nécessiter :

- la confirmation que les audits internes ont été réalisés
- la confirmation des rapports d'examen du système de gestion
- des documents justificatifs, le cas échéant.

En plus de l'examen actuel de la documentation du programme, des audits internes et des rapports de gestion, l'ACIA propose que l'équipe du PRSA examine un échantillon de 2 à 4 éléments tirés du système de gestion de l'ONI.

L'annexe 1 présente une vue d'ensemble des éléments susceptibles de faire l'objet d'un examen approfondi. L'annexe 2 présente un exemple pratique de la procédure de sélection des éléments pouvant être demandés.

L'approche proposée est conforme à ce que les ONI ont partagé avec l'ACIA et aux conclusions des deux projets pilotes. Les documents du PRSA prévoient déjà la possibilité de renforcer chaque intervalle de 20 mois en ajoutant un niveau d'examen plus approfondi.



# PROPOSITION PAR LE PRSA POUR L'AMÉLIORATION DU PROCESSUS DE MAINTIEN DU STATUT DE RECONNAISSANCE

30 MAI 2023

## AVANTAGES POUR LES ONI

Un processus de MdR plus rigoureux profitera à toutes les organisations nationales de l'industrie en renforçant leur capacité à démontrer la validité de leur PSAF à l'échelle nationale. En outre, un PSAF solide et crédible serait mieux équipé pour résister aux audits de salubrité des aliments nationaux et étrangers. Cela aidera les organisations nationales à conserver leur accès au marché et la confiance des consommateurs.

## AVANTAGES POUR LE GOUVERNEMENT

Un processus de MdR plus rigoureux donnera à l'ACIA la confiance nécessaire pour continuer à reconnaître les ONI, à soutenir le continuum de la salubrité des aliments de la ferme à la table dans les négociations commerciales et l'accès au marché et à informer son programme de surveillance axé sur le risque.

## ALLER DE L'AVANT

Les ONI qui se trouvent déjà dans le cycle d'examen initial de cinq ans entameront la nouvelle procédure lors de leur prochain examen prévu. Celles qui n'ont pas encore obtenu la reconnaissance totale entameront la procédure améliorée du MdR une fois que leur programme aura été reconnu.

L'ACIA continuera à suivre le protocole existant du PRSA concernant les procédures de retrait de la reconnaissance, qui couvre les non-conformités, la suspension et le retrait.

## PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

L'ACIA s'engage à protéger la vie privée, notamment en préservant la confidentialité des informations fournies par les particuliers et les organisations. Les dossiers fournis à titre de justification n'ont pas besoin de contenir des informations personnelles telles que des noms, des adresses ou des numéros de quotas.

## COÛT

L'approche proposée ne devrait avoir que peu ou pas d'impact sur les ressources. Cette amélioration du MdR ne nécessite pas la création de nouveaux documents/procédures. Tous les documents sélectionnés pour examen proviendraient du PSAF existant de l'ONI.

## PÉRIODE DE COMMENTAIRES

L'ACIA invite les parties prenantes à lui faire part de leurs commentaires et de leurs questions jusqu'au 30 juin 2023 via le compte [CFIA.FSRP-PRSA.ACIA@inspection.gc.ca](mailto:CFIA.FSRP-PRSA.ACIA@inspection.gc.ca). L'Agence envisagera des prolongations si nécessaire, car cette période de l'année peut être difficile pour diverses raisons.

**PROPOSITION PAR LE PRSA POUR L'AMÉLIORATION DU PROCESSUS  
DE MAINTIEN DU STATUT DE RECONNAISSANCE**

30 MAI 2023

**ANNEXE 1** (tirée des exigences gouvernementales pour un manuel de gestion, 2008) :

**1. Exigences générales relatives aux composantes du système de gestion**

Organisation, responsabilités et pouvoirs  
Apport de ressources  
Élaboration et mise à jour de la documentation  
Examen de la gestion  
Audits internes  
Actions correctives et préventives  
Plaintes  
Contrôle des documents et des dossiers  
Sous-traitance Conflits d'intérêts et impartialité  
Confidentialité  
Plan de formation, d'éducation et de communication

**2. Exigences relatives au volet technique**

Préparation des documents techniques  
Distribution du manuel du producteur  
Assistance de l'organisation nationale de producteurs à la mise en œuvre du programme HACCP par l'unité de production  
Plan de formation, d'éducation et de communication

**3. Exigences du volet conformité**

Création et gestion d'un bassin d'auditeurs  
Affectation des auditeurs  
Demande d'audit d'évaluation initiale  
Planification et réalisation des audits  
Conservation des dossiers de l'unité de production  
Listes de contrôle des audits de la salubrité des aliments à la ferme  
Procédure de traitement des non-conformités  
Processus de recommandations des reconnaissances de la conformité  
Examen des recommandations et décision d'octroi-suspension-retrait  
Plaintes et appels concernant les résultats des audits, les auditeurs et les méthodes d'appel  
Émission de l'attestation de conformité  
Liste des unités de production participant au programme  
Monitoring de conformité  
Audits intermédiaires  
Audits déclenchés (le cas échéant)  
Audits de réévaluation  
Plan de formation, d'éducation et de communication

**4. Exigences en matière de formation des auditeurs**

Contenu d'un cours de formation générale pour les vérificateurs de la salubrité des aliments à la ferme

**PROPOSITION PAR LE PRSA POUR L'AMÉLIORATION DU PROCESSUS  
DE MAINTIEN DU STATUT DE RECONNAISSANCE**

30 MAI 2023

Contenu du cours de formation des vérificateurs de la salubrité des aliments à la ferme portant sur une denrée particulière

Autre formation pour les vérificateurs de la salubrité des aliments à la ferme

Prestation des cours de formation des vérificateurs de la salubrité des aliments à la ferme (formation générale et formation et visant une denrée particulière)

Évaluation des cours de formation des vérificateurs (lorsque nécessaire)

Plan de formation, d'éducation et de communication

## **ANNEXE 2**

### **Exemple**

Sélection de deux éléments tirés du manuel du système de gestion de l'ONI :

a) par exemple, l'audit d'évaluation initiale (audit initial de l'exploitation)

Sélectionner au hasard trois provinces dans la liste de l'ONI des provinces ayant fait l'objet d'un audit au cours des 20 derniers mois (c'est-à-dire au cours de la dernière période de référence).

Dans chacune des trois provinces, sélectionner au hasard une exploitation enregistrée au cours des cinq dernières années.

b) par exemple, formation des auditeurs de la salubrité alimentaire à la ferme

Dans chacune des trois provinces, sélectionner un certain nombre d'auditeurs à partir de la liste des auditeurs qualifiés.

Note : Les documents, dossiers ou procédures associés aux éléments sélectionnés seront demandés.